



Règlements techniques

2013 – 2016

SOMMAIRE

REGLES TECHNIQUES ET COMPETITION

1. LES PARTICIPANTS

- 1.1. Les catégories d'âge
- 1.2. Les catégories de poids de corps

2. LES DEUX MOUVEMENTS

- 2.1. Généralités
- 2.2. L'Arraché
- 2.3. L'Épaulé-Jeté
- 2.4. Règles générales pour tous les mouvements
- 2.5. Mouvements incorrects
- 2.6. Mouvements et positions incomplets

3. INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS

- 3.1. Lieu de compétition
- 3.2. Lieux – Espaces supplémentaires
- 3.3. Matériel sportif
- 3.4. Documents Officiels

4. EQUIPEMENT DES ATHLETES

- 4.1. Tenue
- 4.2. Chaussures
- 4.3. Ceinture
- 4.4. Bandages, sparadraps et bandes adhésives
- 4.5. Gants et protection des paumes
- 4.6. Prothèses
- 4.7. Appareils électroniques personnels
- 4.8. Identification du fabricant

5. COMPETITIONS

- 5.1. Manifestations IWF
- 5.2. Championnats du monde
- 5.3. Jeux Olympiques
- 5.4. Jeux Olympiques de la Jeunesse
- 5.5. Jeux Multisports autres que les Jeux Olympiques
- 5.6. Championnats du monde universitaires
- 5.7. Universiades

6. PROCEDURE POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION IWF

- 6.1. Avant la compétition – Inscriptions
- 6.2. Vérification des inscriptions finales
- 6.3. Tirage au sort et congrès / Conférence Technique
- 6.4. Pesée
- 6.5. Présentation
- 6.6. Déroulement de la compétition

- 6.7. Pause
- 6.8. Classement des athlètes et des équipes
- 6.9. Cérémonie des médailles

7. OFFICIELS TECHNIQUES

- 7.1. Définition
- 7.2. Dispositions Générales
- 7.3. Promotion des Officiels Techniques
- 7.4. Officiels Techniques aux Championnats du monde et Jeux Olympiques
- 7.5. Jury
- 7.6. Directeur de compétition
- 7.7. Arbitres
- 7.8. Contrôleur technique
- 7.9. *Chief marshal* (contrôleur des cartes d'athlètes)
- 7.10. Chronométrateur
- 7.11. Secrétaire de compétition
- 7.12. Annonceur
- 7.13. Médecin de service

8. RECORDS

9. CEREMONIES

- 9.1. Cérémonie d'ouverture
- 9.2. Cérémonie de clôture

10. CLAUSES

- 10.1. Divergences d'interprétation
- 10.2. Interprétation

ooooo

REGLEMENTS (précisions)

REGLEMENTS TECHNIQUES

1 LES CONCURRENTS

1.1 CATEGORIES D'AGE

- 1.1.1 En haltérophilie, les compétitions sont organisées pour les hommes et les femmes. Les athlètes participent dans des catégories de poids de corps et d'âge prévues par le règlement.
- 1.1.2 L'IWF reconnaît quatre (4) catégories d'âge :
- « JEUNES » de 13 à 17 ans
 - « JUNIORS » de 15 à 20 ans
 - « SENIORS » + 15 ans
 - « MASTERS » + 35 ans
- Les catégories sont déterminées par l'année de naissance.
- 1.1.3 Pour les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse les règlements spécifiques du Comité International Olympique (CIO) sont appliqués.
- 1.1.4 Pour les compétitions sous l'égide de la Fédération Internationale des Sports Universitaires, les règlements de la FISU sont appliqués.

1.2 CATÉGORIES DE POIDS DE CORPS

- 1.2.1 Il y a huit (8) catégories de poids de corps pour les seniors et juniors hommes. Toutes compétitions se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant :
- | | |
|----|---------|
| 1. | 56 kg |
| 2. | 62 kg |
| 3. | 69 kg |
| 4. | 77 kg |
| 5. | 85 kg |
| 6. | 94 kg |
| 7. | 105 kg |
| 8. | +105 kg |
- 1.2.2 Il y a sept (7) catégories de poids de corps pour les seniors et juniors femmes. Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant :
- | | |
|----|--------|
| 1. | 48 kg |
| 2. | 53 kg |
| 3. | 58 kg |
| 4. | 63 kg |
| 5. | 69 kg |
| 6. | 75 kg |
| 7. | +75 kg |

1.2.3 Il y a huit (8) catégories pour les « JEUNES » (masculins). Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant, sauf pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse où sont appliqués des règlements particuliers.

1. 50 kg
2. 56 kg
3. 62 kg
4. 69 kg
5. 77 kg
6. 85 kg
7. 94 kg
8. + 94 kg

1.2.4 Il y a sept (7) catégories pour les « JEUNES » (féminines). Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant, sauf pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse où sont appliqués des règlements particuliers.

1. 44 kg
2. 48 kg
3. 53 kg
4. 58 kg
5. 63 kg
6. 69 kg
7. +69 kg

1.2.5 Jeux Olympiques de la Jeunesse : catégories :

Masculins :

1. 56 kg
2. 62 kg
3. 69 kg
4. 77 kg
5. 85 kg
6. +85 kg

Féminines :

1. 48 kg
2. 53 kg
3. 58 kg
4. 63 kg
5. +63 kg

1.2.6 A chaque compétition de l'IWF chaque pays peut engager une équipe de dix (10) athlètes masculins et neuf (9) athlètes féminines mais ne peut participer qu'avec une équipe composée de huit (8) masculins et sept (7) féminines répartis dans les différentes catégories avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie.

Exceptions :

- Jeux Olympiques
- Jeux Olympiques de la Jeunesse
- Jeux Multisports autres qu'Olympiques

- 1.2.7 Au cours d'une compétition, un athlète ne peut participer que dans une (1) seule catégorie de poids de corps, sauf dans le cas où une compétition « Jeunes » est incluse dans une compétition « Junior/Senior ».

2 LES DEUX MOUVEMENTS

2.1 GENERALITES

- 2.1.1 En haltérophilie, l'IWF reconnaît deux (2) mouvements qui doivent être exécutés dans l'ordre suivant :
- a) L'arraché
 - b) L'épaulé-jeté

Les deux exercices doivent être exécutés à deux mains. Un maximum de trois (3) tentatives est accordé à chaque mouvement.

2.2 L'ARRACHÉ

- 2.2.1 La barre est centrée horizontalement sur le plateau. L'athlète arrive derrière la barre. Il la saisit jambes fléchies, les mains en pronation et l'amène d'un seul mouvement, du plateau jusqu'au bout des bras tendus au-dessus de la tête soit « en flexion » soit « en fente ». Durant ce mouvement continu, la barre doit rester près du corps et peut glisser sur les cuisses. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution de l'arraché. L'athlète rejoint la position finale à son rythme, d'une position de « fente » ou de « flexion ». En fin de mouvement, la charge doit être maintenue immobile, bras et jambes tendus, les pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et de la barre. L'athlète attend le signal des arbitres pour reposer la barre sur le plateau. Les arbitres donnent le signal de reposer la barre dès que l'athlète est complètement immobile.

2.3 L'ÉPAULÉ-JETÉ

- 2.3.1 Première partie, l'épaulé :

La barre est placée horizontalement au milieu du plateau. L'athlète arrive derrière la barre. Il la saisit jambes fléchies, les mains en pronation et l'amène d'un seul mouvement, du plateau jusqu'aux épaules soit « en flexion » soit « en fente ». Durant ce mouvement continu, la barre doit rester près du corps et peut glisser sur les cuisses. La barre ne doit pas toucher la poitrine avant la position finale soit sur les clavicules, la poitrine ou les bras complètement fléchis. Les pieds de l'athlète doivent être replacés sur la même ligne et les jambes sont tendues avant d'effectuer le jeté. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution de l'épaulé. L'athlète rejoint la position finale à son rythme, d'une position de « fente » ou de « flexion », les pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et de la barre.

- 2.3.2 Deuxième partie, le jeté :

L'athlète doit se tenir immobile après l'épaulé et avant le jeté. Après une flexion des jambes et une dynamique extension simultanée des bras et des jambes, l'athlète

amène en un seul temps la barre au-dessus de la tête, bras tendus, « en fente » ou « en flexion ». L'athlète ramène ses pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et de la barre, bras et jambes tendus. L'athlète attend le signal des arbitres pour reposer la barre sur le plateau.

Les arbitres donnent le signal de reposer la barre dès que l'athlète est immobile.

Avant le jeté, l'athlète peut replacer la barre pour les raisons suivantes :

- a) retirer ses pouces ou "décrocheter", si cette méthode est utilisée;
- b) mieux respirer;
- c) la barre provoque des douleurs;
- d) modifier l'écartement de ses mains.

Les modifications ci-dessus ne constituent pas une tentative supplémentaire de jeté.

2.4 RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS

- 2.4.1 La technique dite "crochetage" est autorisée. Elle consiste à recouvrir la dernière phalange du pouce avec les autres doigts de la même main pour tenir la barre.
- 2.4.2 A chaque mouvement, les arbitres doivent considérer comme "essai" toute tentative non terminée où la barre atteint la hauteur des genoux.
- 2.4.3 Après le signal des arbitres de reposer la barre sur le plateau, l'athlète doit la reposer devant lui. La barre peut être lâchée lorsqu'elle a dépassé la hauteur des épaules.
- 2.4.4 Un athlète qui, pour une raison quelconque, ne peut pas étendre complètement le(s) coude(s) doit en aviser les trois arbitres et le Jury avant le début de la compétition et le rappeler avant chaque tentative sur le plateau. Cela relève de l'entière responsabilité de l'athlète.
- 2.4.5 Lors de l'arraché ou de l'épaulé, en position de flexion, l'athlète est autorisé à balancer le tronc pour se relever.
- 2.4.6 L'utilisation de magnésie (carbonate de magnésium) est autorisée.
- 2.4.7 L'utilisation de graisse, huile, eau, talc ou de tout autre lubrifiant sur les cuisses est interdite. Il est demandé à l'athlète qui utilise un (des) lubrifiant(s) interdit(s) de l'(es) enlever immédiatement. Si le chronomètre a été déclenché, il continuera de tourner.
- 2.4.8 Il relève de l'entière responsabilité de l'athlète d'effectuer chaque tentative dans le respect du règlement international IWF et sous l'autorité des arbitres de la compétition.

2.5 MOUVEMENTS INCORRECTS

2.5.1 MOUVEMENTS INCORRECTS POUR TOUTES LES TENTATIVES

- 2.5.1.1 Tirer en suspension - c'est-à-dire temps d'arrêt au cours de la traction de bras.
- 2.5.1.2 Toucher le plateau avec toute autre partie du corps que les pieds.
- 2.5.1.3 Temps d'arrêt pendant l'extension des bras.
- 2.5.1.4 Terminer en « développé » - c'est-à-dire continuer l'extension des bras après que l'athlète ait atteint le point le plus bas de sa « flexion » ou « fente » à l'arraché et/ou au jeté.
- 2.5.1.5 Flexion/extension des coudes à la réception.
- 2.5.1.6 Sortir du plateau ou toucher la surface extérieure au plateau avec n'importe quelle partie du corps.
- 2.5.1.7 Lâcher la barre au-dessus du niveau des épaules
- 2.5.1.8 Ne pas reposer entièrement la barre sur le plateau.
- 2.5.1.9 Ne pas faire face à l'arbitre central en début de mouvement.
- 2.5.1.10 Lâcher la barre avant le signal des arbitres.

2.5.2 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ARRACHÉ

- 2.5.2.1 Temps d'arrêt pendant l'exécution du mouvement.
- 2.5.2.2 Contact de la barre avec la tête de l'athlète; les cheveux et tout ce qui est porté sur la tête étant considéré comme faisant partie de la tête.

2.5.3 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ÉPAULÉ

- 2.5.3.1 Reposer ou placer la barre sur la poitrine à un point intermédiaire avant sa position finale produisant un « épaulé en deux temps »; souvent considéré comme un « mauvais épaulé ».
- 2.5.3.2 Toucher les cuisses ou les genoux avec les coudes ou les avant-bras.

2.5.4 MOUVEMENTS INCORRECTS AU JETÉ

- 2.5.4.1 Tentative de jeté non terminée; ce qui inclut l'abaissement du tronc ou la flexion des genoux.
- 2.5.4.2 Toute oscillation provoquée de la barre pour en tirer un avantage. L'athlète doit être immobile avant de commencer le jeté.

2.6 MOUVEMENTS ET POSITIONS INCOMPLETS

- 2.6.1 Extension inégale ou incomplète des bras en fin de mouvement.

- 2.6.2 Ne pas terminer avec les pieds et la barre alignés et parallèles au plan du tronc.
- 2.6.3 Ne pas terminer avec les jambes complètement tendues.

3 INSTALLATIONS, ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS

3.1 LIEU DE COMPETITION

En haltérophilie, le lieu de compétition renvoie à l'aire de compétition qui comprend :

- Un plateau de compétition et une scène.
- Des tables pour les Officiels Techniques et la Gestion de la Compétition.
- Une aire d'échauffement.

3.1.1 LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET LA SCÈNE

- 3.1.1.1 Tous les mouvements doivent être effectués sur un plateau de compétition.
- 3.1.1.2 Une surface dégagée de cent (100) cm est obligatoire autour du plateau de compétition. Cette surface doit être plate et dégagée de tout obstacle y compris les disques de charge.
- 3.1.1.3 Si le plateau est placé sur une scène, celle-ci doit répondre aux spécifications de la réglementation au point 3.1.1.
- 3.1.1.4 De la magnésie et de la résine doivent être fournies près du plateau de compétition.
- 3.1.1.5 Des produits de nettoyage, désinfectants, antiseptiques, brosses métalliques, chiffons, balais, gants et autres fournitures de nettoyage et appareils doivent être disponibles à proximité de plateau / scène pour les chargeurs et le service de nettoyage.
- 3.1.1.6 Une civière doit être prévue près du plateau / de la scène.
- 3.1.1.6 Un secteur pour les Officiels des Équipes doit être prévu sur le lieu de compétition, mais pas sur la scène.

3.1.2 TABLES POUR LES OFFICIELS TECHNIQUES ET LA GESTION DE LA COMPÉTITION

L'emplacement des tables (et chaises) pour tous les Officiels Techniques et les Gestionnaires de la Compétition est identique pendant toutes les manifestations de l'IWF.

- 3.1.2.1 Table du Jury : le Jury se trouve à un endroit où la vue du plateau de compétition est claire et dégagée. La table du jury doit être placée au maximum à mille (1000) cm du centre du plateau entre les tables des arbitres central et latéral et située du côté de l'accès des athlètes au plateau.

- 3.1.2.2 Tables des arbitres :
- a) l'arbitre central doit être assis à quatre cents (400) cm (mesurés à partir de l'avant) du plateau au bord arrière de la table de l'arbitre central dans l'alignement du centre du plateau.
 - b) les arbitres latéraux doivent être assis sur la même ligne et parallèlement à l'arbitre central et à trois cents / quatre cents (300/400) cm de lui.
 - c) les arbitres de réserve sont assis dans une zone dédiée du lieu de compétition.
- 3.1.2.3 Table du médecin de service : une table et une chaise doivent être fournies au médecin de service près du point d'entrée des athlètes sur le plateau / scène, ainsi que dans la salle d'échauffement selon l'aménagement du site.
- 3.1.2.4 Tables pour la gestion de la compétition : des tables et des chaises en quantité suffisante doivent être fournies pour la gestion de la compétition et situées du côté de l'accès des athlètes au plateau / scène.
- 3.1.2.5 Secteur des chargeurs et du service de nettoyage : ils doivent avoir un espace réservé à l'opposé du point d'accès des athlètes au plateau.
- 3.1.2.6 Table des Officiels de l'IWF : au championnat du Monde et aux Jeux Olympiques, une table et des chaises, situées de manière symétrique par rapport au jury, doivent être réservées pour trois à cinq (3 à 5) personnes.

3.1.3 SALLE D'ÉCHAUFFEMENT

- 3.1.3.1 Pour se préparer à la compétition, les athlètes doivent pouvoir bénéficier d'une salle d'échauffement située près du plateau de compétition / scène selon la configuration du site.

La salle d'échauffement doit être équipée :

- D'une quantité suffisante de plateaux d'échauffement numérotés (commençant à un (1)).
- De barres, de magnésie, de résine, etc. ...en rapport avec le nombre de compétiteurs.
- De haut-parleurs reliés au système audio du secrétaire de compétition.
- D'une feuille de match en temps réel.
- Un tableau d'essais.
- D'un chronomètre officiel.
- De la retransmission des images de la compétition.
- Tables pour les « **marshals** » (*contrôle des cartes d'athlète*) et le médecin de service.
- De l'eau et des rafraichissements.
- De la glace pour les blessures.
- D'autres tables utilisables, si besoin.
- De douches (de préférence).

- 3.1.3.2 Les plateaux d'échauffement numérotés sont attribués par le Secrétaire de la Compétition à la fin de la pesée selon le numéro d'ordre des athlètes.

3.2 LIEUX – ESPACES SUPPLEMENTAIRES

- 3.2.1 Les espaces supplémentaires suivants doivent être fournis :

- Poste de contrôle anti dopage.
- Vestiaires avec douches.
- Salle de repos pour les athlètes.
- Bureau pour la gestion de la compétition.
- Infirmerie / local médical.
- Salle de réunion IWF.
- Bureaux IWF (président, Secrétaire Général, secrétariat).
- Centre de presse.
- Sauna.
- Espace des Officiels Techniques.
- Salle d'entraînement (à l'extérieur ou sur place, de préférence).
- Espace pour VIP.
- Salles de pesée (officielle et test).

3.3 MATERIEL SPORTIF

3.3.1 DISPOSITIONS GENERALES

- 3.3.1.1 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Jeux Continentaux, Régionaux, et autres Jeux Multisports; Championnats du Monde, Continentaux, Régionaux et compétitions Universitaires, seulement le matériel agréé IWF sera utilisé.
- 3.3.1.2 Aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, le Conseil Exécutif de l'IWF choisit le fournisseur de barres et plateaux parmi les fabricants agréés par l'IWF.
- 3.3.1.3 L'utilisation du système de technologie et d'information IWF est obligatoire aux Championnats du Monde (Jeunes, Juniors et Seniors), Championnats du Monde Universitaires, Grands Prix et Compétitions Continentales de Qualification Olympique.

3.3.2 LE PLATEAU

- 3.3.2.1 L'utilisation de deux sortes de plateaux est autorisée par l'IWF : pour la compétition et pour l'échauffement. Les deux sortes de plateaux doivent répondre aux normes suivantes.
- 3.3.2.2 Le plateau de compétition :
- Carré
 - Quatre cents (400) cm de côté
 - Dix (10) cm de hauteur
- 3.3.2.3 Le plateau d'entraînement / d'échauffement :
- Trois cents (300) cm de large.
 - Deux cent cinquante à trois cents (250 à 300) cm de long.

3.3.3 LA BARRE

- 3.3.3.1 La barre est constituée des éléments suivants :
- La barre
 - Les disques

- Les colliers
- 3.3.3.2 La barre :
Il y a deux (2) sortes de barres : les barres masculines et les barres féminines. Les deux sortes de barres doivent répondre aux normes suivantes :
- 3.3.3.3 Une barre masculine pèse vingt (20) kg.
- 3.3.3.4 Une barre féminine pèse quinze (15) kg.
- 3.3.3.5 Les disques :
L'utilisation de deux (2) sortes de disques est autorisée par l'IWF : pour la compétition et pour l'entraînement. Ces deux sortes de disques doivent répondre aux normes suivantes :
- 3.3.3.6 Disques de compétition : (poids en kg avec couleur correspondante)
- 30kg : noir*
 - 25 kg : rouge
 - 20 kg : bleu
 - 15 kg : jaune
 - 10 kg : vert
 - 5 kg : blanc
 - 2.5 kg : rouge
 - 2 kg : bleu
 - 1.5 kg : jaune
 - 1 kg : vert
 - 0.5 kg : blanc
- *Note : la mise en service des disques de 30 kg fera l'objet d'une information ultérieure.
- 3.3.3.7 Disques d'entraînement :
- Aux couleurs indiquées ci-dessus.
 - Peuvent être de couleur noire avec les bords aux normes de couleur et portant l'inscription « entraînement ».
- 3.3.3.8 Colliers
Pour maintenir les disques sur la barre, chaque barre doit être équipée de colliers. Les colliers doivent répondre aux normes suivantes :
- Deux (2) colliers par barre.
 - Poids : 2.5 kg chacun.
- 3.3.3.9 Les disques de compétition doivent être utilisés sur le plateau de compétition et à l'échauffement.
- 3.3.3.10 Les disques d'entraînement peuvent être utilisés dans la salle d'entraînement sauf pour les Jeux Olympiques, le Jeux Olympiques de la Jeunesse et selon toute autre décision de l'IWF.
- 3.3.3.11 Les disques sont chargés et serrés par des colliers sur la barre. La barre est chargée d'abord avec les disques les plus lourds ensuite avec les plus légers par ordre décroissant vers l'extérieur. Les disques doivent être chargés de façon à ce que les arbitres et le jury puissent reconnaître le poids de chaque disque.

- 3.3.3.12 Un nombre suffisant de jeux de disques et de barres masculines et féminines doit être fourni pour chaque compétition.

3.3.4 BASCULES

- 3.3.4.1 Aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques et toute autre manifestation choisie par l'IWF, plusieurs bascules identiques sont nécessaires.

3.3.5 NUMEROS DES ATHLETES / LAISSEZ-PASSER POUR L'ECHAUFFEMENT

- 3.3.5.1 Les athlètes portent des numéros pour être identifiés pendant la compétition. Les numéros sont attribués aux athlètes de chaque groupe indiquant leur ordre de passage.
- 3.3.5.2 Les laissez-passer pour l'échauffement sont portés pour permettre l'identification des Officiels d'Équipes pendant la compétition. Les laissez-passer sont délivrés aux Officiels d'Équipes pour chaque groupe et ne sont valables que pour le groupe concerné.

3.3.6 TECHNOLOGIE ET SYSTÈME D'INFORMATION

Ce système est une application complexe et intégrée de gestion de la compétition comprenant le logiciel de gestion de la compétition et le matériel suivant :

3.3.6.1 LE SYSTÈME DES LAMPES D'ARBITRAGE

- 3.3.6.2 Le système des lampes d'arbitrage est le moyen par lequel les arbitres jugent les tentatives.
- 3.3.6.3 Ce système comprend un (1) boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) arbitres et un tableau de contrôle pour le jury.
- 3.3.6.4 Chacun des arbitres doit donner le signal « à terre » en appuyant sur le bouton blanc pour la décision « bon » ou rouge pour un « essai » selon le règlement en vigueur.
- 3.3.6.5 Quand deux (2) arbitres ont donné des décisions identiques, un signal « à terre » visuel et sonore est donné à l'athlète pour reposer la barre sur le plateau.
- 3.3.6.6 Si un (1) arbitre appuie sur le bouton blanc et un autre sur le rouge et que le troisième n'a pas donné de décision, ce dernier entendra un signal sonore intermittent du boîtier de contrôle lui enjoignant de rendre sa décision.
- 3.3.6.7 Le signal n'est qu'un rappel à l'arbitre; les arbitres doivent être sûrs de leurs décisions « bon » ou « essai ». Le signal ne doit pas imposer une décision à l'arbitre. Quand deux (2) lampes blanches ou deux (2) lampes rouges ont été affichées par deux (2) ou trois (3) arbitres et que le signal « à terre » a été vu et entendu, l'arbitre qui n'a pas donné de décision est alerté par un signal sonore intermittent.
- 3.3.6.8 Trois (3) secondes après les trois (3) décisions des arbitres le tableau des lampes de décision s'allume, indiquant les décisions individuelles des arbitres avec les

couleurs correspondantes, rouges ou blanches. Les lampes restent allumées au moins trois (3) secondes.

3.3.6.9 Après le signal sonore et visuel et avant l'affichage lumineux, les arbitres ont trois (3) secondes pour modifier leur décision. Si un arbitre ne l'a pas fait pendant ce délai, il doit lever le petit drapeau fourni pour signaler le changement de décision.

3.3.6.10 Quand les signaux sonores et visuels « à terre » ont été donnés et que l'athlète n'a pas reposé la barre, l'arbitre central doit dire « à terre » et faire signe à l'athlète de reposer la barre sur le plateau.

3.3.6.11 Pendant la compétition, le jury supervise les arbitres à l'aide d'un tableau de contrôle. Chaque décision des arbitres peut être vérifiée quand les lampes s'allument sur le tableau de contrôle au moment où les arbitres donnent leur décision.

3.3.6.12 **SYSTÈME DE CONTRÔLE DU JURY**

Les membres du jury donnent leur décision sur chaque tentative à l'aide du matériel situé sur leur table.

Chaque membre du jury possède un boîtier avec un bouton-poussoir rouge et blanc.

3.3.6.13 **SYSTÈME DE COMMUNICATION**

Un interphone ou un téléphone doit être fourni pour une communication directe entre le jury, la direction de la compétition et du « *chief marshal* » (contrôleur des cartes d'athlètes).

3.3.6.14 **CHRONOMETRE**

Un chronomètre électronique décomptant le temps par seconde doit être utilisé. Il doit pouvoir être programmé à tout moment jusqu'à quinze (15) minutes.

3.3.6.15 **TABLEAU D'ESSAIS**

Les informations suivantes doivent être affichées sur le tableau d'essais :

- Le nom de l'athlète (nom de famille en majuscules suivi du prénom avec première lettre en majuscules et le reste en minuscules)
- Code IWF/CIO
- Charge tentée
- Numéro de l'essai
- Numéro de départ de l'athlète
- Décision des arbitres (si elle ne s'affiche pas ailleurs)
- Chronomètre (s'il ne s'affiche pas ailleurs)

3.3.6.16 **TABLEAU DE RESULTATS**

Un tableau de résultats doit être placé bien en vue dans la salle de compétition pour afficher en direct le match et les résultats de la catégorie.

3.3.6.17 Le tableau de résultats doit afficher les informations suivantes pour tous les athlètes du groupe ainsi que celles des trois (3) meilleurs athlètes des groupes précédents qui doivent être affichées tout le temps :

- Numéro de passage de l'athlète, par ordre numérique.
- Le nom de chaque athlète, en fonction du numéro de départ attribué.
- La date de naissance.

- Le poids de corps.
- Code IWF/CIO
- Trois (3) essais à l'arraché.
- Trois (3) essais à l'épaulé-jeté.
- Total.
- Classement final.
- Indication de l'athlète appelé et du suivant.

3.3.6.18 Les essais réussis et ceux manqués doivent être indiqués de manière différente (rayés ou en couleur).

3.3.6.19 **AFFICHAGE DES RECORDS**

Les records de la catégorie doivent être affichés sur le lieu de compétition. L'information sur les records doit être disponible pour l'ensemble du groupe et doit être mise à jour dès qu'un nouveau record est établi.

3.3.6.20 **VIDEO**

Des écrans vidéo doivent être fournis sur le lieu de compétition, dans les salles de compétition et d'échauffement.

3.4 DOCUMENTS OFFICIELS

3.4.1 REGLEMENT DES COMPETITIONS

3.4.1.1 Quatre (4) mois avant le début de la manifestation IWF, la Fédération Membre / Comité d'Organisation hôte met en ligne le règlement de la manifestation IWF et le transmet par courrier électronique à toutes les parties concernées.

3.4.1.2 Le règlement de la manifestation IWF contient les informations suivantes :

- Date exacte de la manifestation, avec le programme détaillé de la compétition et des activités.
- Lieux de la compétition et d'entraînement.
- Conditions financières.
- L'hébergement et le transport proposé.
- Formulaires d'accréditation pour les media.
- Formulaires d'inscription préalable.
- Formulaires d'inscription finale.
- Moyen de contact du Comité d'Organisation.

3.4.2 FORMULAIRES D'INSCRIPTION

3.4.2.1 Un formulaire d'inscription préalable comporte :

- Fédération membre
- Noms des athlètes
- Dates de naissance des athlètes
- Catégories de poids de corps des athlètes
- Total d'engagement (performance de référence pour la répartition en groupes tenant compte du point 6.6.5)
- Noms des accompagnateurs officiels de l'équipe et leurs fonctions (coach, manager, médecin, etc.)
- Signature et date.

- 3.4.2.2 Le maximum d'athlètes autorisé sur un formulaire d'inscription finale est de neuf (9) pour les féminines et de dix (10) pour les masculins; cela constitue une équipe complète (sept (7) féminines et huit (8) masculins) plus deux (2) athlètes de réserve par sexe. Les athlètes de réserve doivent être signalé(e)s sur le formulaire d'inscription finale.

3.4.3 FORMULAIRES DE VERIFICATION

- 3.4.3.1 Le formulaire de vérification comporte - avec les informations correspondant à celles du formulaire d'inscription finale :
- Fédération membre
 - Noms des athlètes
 - Dates de naissance des athlètes
 - Catégories de poids de corps des athlètes
 - Total d'engagement
 - Signature de date.
- 3.4.3.2 Sept (7) féminines et huit (8) masculins) au maximum doivent être conservés sur le formulaire de vérification, avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie de poids de corps, sauf si des compétitions « Jeunes » et « Juniors » se déroulent en même temps.

3.4.4 INFORMATIONS – LISTE DE DEPART

- 3.4.4.1 Les informations de la liste de départ comportent :
- L'emploi du temps, avec date et horaire des compétitions, les groupes et les désignations d'Officiels Techniques.
 - La liste des Officiels Techniques et leur groupe attribué.
 - La liste de départ de chaque groupe avec le numéro de tirage au sort des athlètes, leur nom, date de naissance, code IWF / CIO, total d'engagement.

3.4.5 FEUILLE DE PESEE

- 3.4.5.1 Éditées pour chaque groupe, les feuilles de pesée doivent comporter les informations suivantes pour tous les athlètes :
- Numéro de tirage au sort
 - Nom
 - Date de naissance
 - Code IWF / CIO
 - Total d'engagement
 - Poids de corps
 - Total d'engagement
 - Premiers essais à l'Arraché et à l'Épaulé-Jeté.
 - Signature des Officiels Techniques de la pesée.

3.4.6 CARTES D'ATHLETES

- 3.4.6.1 La carte d'athlète est éditée pour chaque athlète. C'est le document officiel pour enregistrer les déclarations des athlètes, essais et signatures ou initiales des Officiels d'Équipes / athlètes comme autorisé par le règlement.

3.4.7 LA FEUILLE DE MATCH

- 3.4.7.1 La Feuille de Match, qu'elle soit manuscrite ou informatisée est le document officiel qui atteste les résultats de chaque groupe et comporte les informations suivantes sur chaque athlète :
- Numéro de départ
 - Numéro de tirage au sort
 - Nom
 - Date de naissance
 - Code IWF / CIO
 - Poids de corps
 - Tous les essais dans les deux mouvements
 - Total
 - Records, le cas échéant
 - Signatures du Président du Jury et du directeur de Compétition
- 3.4.7.2 Les essais réussis ou manqués doivent y être reportés de façon différente (rayés ou en couleurs)

3.4.8 RESULTATS DEFINITIFS

- 3.4.7.1 Les résultats définitifs sont diffusés soit en version papier soit en version électronique / numérique auprès des délégations et toute partie concernée à la fin de la manifestation, et doivent contenir :
- Le classement des équipes, avec la place des équipes, les codes IWF / CIO, les points de classification, le nombre d'athlètes.
 - Les résultats de l'Arraché, de l'Épaulé-Jeté, du Total dans chaque catégorie de poids de corps, avec la place, le nom, la date de naissance, le code IWF / CIO, le poids de corps, les essais (ceux réussis ou manqués marqués différemment) et le résultat.
 - Le nouveaux records, avec la catégorie de poids de corps, le nom, la date de naissance, le code IWF / CIO, le nouveau record.

4 EQUIPEMENT DES ATHLETES

4.1 TENUE

4.1.1 Les athlètes doivent porter un maillot d'haltérophilie qui répond aux critères suivants :

- D'une seule pièce
- Sans col
- De n'importe quelle couleur
- Ne doit pas recouvrir les coudes
- Ne doit pas recouvrir les genoux

4.1.2 Un collant peut être porté sous le maillot. Il doit répondre aux critères suivants :

- D'une seule pièce (tout le corps)
- Doit être ajusté
- Sans col
- Peut recouvrir les coudes et les genoux
- De n'importe quelle couleur
- Sans marque ni dessin

- 4.1.3 Un T-shirt peut être porté sous le maillot. Il doit répondre aux critères suivants :
- Sans col
 - Ne doit pas recouvrir les coudes
 - De n'importe quelle couleur
- 4.1.4 Un cuissard peut être porté sous le maillot. Il doit répondre aux critères suivants :
- Doit être ajusté
 - Ne doit pas recouvrir les genoux
 - De n'importe quelle couleur
- 4.1.5 Un T-shirt et un cuissard ne peuvent pas remplacer le maillot.
- 4.1.6 Les cheveux et tout ce qui est porté sur la tête sont considérés comme faisant partie de la tête.
- 4.1.7 Lors des compétitions, les athlètes participent avec la tenue fournie / approuvée par leur fédération. A noter, la cérémonie de remise des médailles fait partie de la compétition.
- 4.1.8 Des chaussettes peuvent être portées mais ne doivent pas recouvrir les genoux.
- 4.1.9 Les maillots peuvent porter :
- Le nom de l'athlète
 - Son prénom
 - Le nom de son club
 - Le nom de sa fédération / CNO
 - Son emblème national

4.2 CHAUSSURES

- 4.2.1 Les athlètes doivent porter des chaussures de sport (chaussures d'haltérophilie) pour protéger leurs pieds et assurer leur stabilité sur le plateau.

4.3 CEINTURE

- 4.3.1 Une ceinture d'haltérophilie peut être portée sur le maillot.
- 4.3.2 Sa largeur maximum est de douze (12) centimètres.

4.4 BANDAGES, SPARADRAPS ET BANDES ADHESIVES

- 4.4.1 Les bandages sont des bandes non-adhésives d'une variété de matériaux; les plus courants : gaze, crêpe médical, néoprène / caoutchouc ou cuir.
- 4.4.1.1 La longueur des bandages n'est pas limitée.
- 4.4.1.2 Les bandages de poignet ne doivent pas recouvrir une zone de plus de dix (10) centimètres au niveau du poignet, soit sur la peau soit sur le collant.
- 4.4.1.3 Les bandages de genou ne doivent pas recouvrir une zone de plus de trente (30) centimètres au niveau du genou, soit sur la peau soit sur le collant.

- 4.4.1.4 Des bandages élastiques d'une seule pièce, des genouillères en néoprène / caoutchoutées, des protège-rotules qui permettent un mouvement libre, peuvent être portés sur les genoux. Les bandages de genoux / protections ne doivent pas être renforcées par des boucles, des sangles, des baleines, en plastique ou en métal.
- 4.4.1.5 Des bandages peuvent être portés à l'intérieur et à l'extérieur de la main et être attachés au poignet.
- 4.4.1.6 Les bandages ne doivent jamais être attachés à la barre.
- 4.4.1.7 Les bandages (ou autres) sont interdits sur les coudes.
- 4.4.2 Les sparadraps sont de petits pansements adhésifs généralement faits de tissu, de plastique, de caoutchouc avec un tampon absorbant. On les utilise pour recouvrir de petites blessures.
 - 4.4.2.1 Les sparadraps peuvent être utilisés pour recouvrir de petites blessures, si besoin – sauf sur les coudes.
 - 4.4.2.2 Les sparadraps portés sur les doigts et le pouce ne doivent pas dépasser le bout du doigt.
 - 4.4.2.3 Les sparadraps ne doivent jamais être attachés à la barre.
- 4.4.3 Les bandes adhésives sont faites de coton rigide ou de rayonne et appelées bandes athlétiques, médicales ou de sport. Elles peuvent aussi être des bandes élastiques thérapeutiques (bandes de kinésithérapie) qui sont des bandes de coton élastique adhésives, de couleurs multiples.
 - 4.4.3.1 Les bandes adhésives portées sur les doigts et le pouce ne doivent pas dépasser le bout du doigt.
 - 4.4.3.2 Des bandes adhésives peuvent être portés à l'intérieur et à l'extérieur de la main et être attachés au poignet.
 - 4.4.3.3 Les bandes adhésives ne doivent jamais être attachées à la barre.
 - 4.4.3.4 Les bandes adhésives (ou autres) sont interdites sur les coudes.
 - 4.4.3.5 Les bandes adhésives peuvent être portées sous n'importe quelle pièce de la tenue de l'athlète y compris d'autres bandages sur le corps – sauf les coudes.

4.5 GANTS ET PROTECTION DES PAUMES

- 4.5.1 Le port de gants sans doigts est autorisé pour protéger la paume des mains (gants cyclistes, protections de gymnastique).
- 4.5.2 Les gants ne peuvent recouvrir que la première phalange des doigts.
- 4.5.3 Si un sparadraps ou une bande adhésive est portée sur les doigts, il doit y avoir une séparation visible entre le sparadraps ou la bande et le gant ou la protection.

4.6 PROTHESES

- 4.6.1 Les prothèses sont autorisées. Elles ne doivent pas être alimentées en énergie (ou en stocker) pour la restituer lors des tentatives en compétition.

4.7 APPAREILS ELECTRONIQUES PERSONNELS

- 4.7.1 Les équipements électroniques personnels (i-Pods, tablettes, téléphones mobiles, etc.) sont interdits sur le plateau de compétition / scène. Ils peuvent être utilisés en salle d'échauffement. L'IWF, la fédération d'accueil, le comité d'organisation, ou n'importe quel comité d'organisation ne sont pas responsables des biens personnels des athlètes, des Officiels d'Équipes et des Officiels Techniques.

4.8 IDENTIFICATION DU FABRICANT

- 4.8.1 A tous les événements IWF les identifications suivantes sont autorisées sur chaque article de la tenue des athlètes avec une surface totale de cinq cents (500) cm² par article :
- a) L'identification (logo, nom ou combinaison des deux) du fabricant du produit et / ou
 - b) L'identification du sponsor commercial de l'athlète (logo, nom ou combinaison des deux)
- Le logo distinctif du fabricant n'est pas pris en compte pour l'application de cette règle.
- 4.8.2 Aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse les règles du CIO prévaudront sur l'identification du fabricant.

5 COMPETITIONS

5.1 MANIFESTATIONS IWF

- 5.1.1 Toutes les compétitions internationales d'haltérophilie inscrites au calendrier de l'IWF sont considérées comme des manifestations IWF et le règlement IWF doit être appliqué, sauf indication contraire.
- 5.1.2 Les organisateurs de manifestations IWF doivent garantir l'entrée sans condition à tout participant de toute fédération membre autorisée.
- 5.1.3 Toutes les manifestations IWF doivent inclure les deux (2) mouvements individuels.
- 5.1.4 Aucune autre manifestation IWF ne peut être organisée trente (30) jours avant ou après les Championnats de Monde IWF ou FISU, ou les Jeux Olympiques / Jeux Olympiques de la Jeunesse, sauf accord de l'IWF.

5.2 CHAMPIONNATS DU MONDE

- 5.2.1 Les Championnats du Monde ont lieu tous les ans, sauf l'année des Jeux Olympiques d'Été.
- 5.2.2 Les Championnats du Monde Juniors ont lieu tous les ans.
- 5.2.3 Les Championnats du Monde Jeunes ont lieu tous les ans, sauf l'année des Jeux Olympiques de la Jeunesse.
- 5.2.4 Aux Championnats du Monde, seuls les athlètes qualifiés par l'IWF peuvent participer.
- 5.2.5 Des médailles d'or, argent et de bronze sont attribuées aux trois (3) premières places à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le total dans chaque catégorie de poids de corps.

5.3 JEUX OLYMPIQUES

- 5.3.1 Dès que possible mais au plus tard vingt-quatre (24) mois avant l'ouverture des Jeux Olympiques et en relation avec le Comité exécutif de l'IWF, le CIO, les Délégués Techniques de l'IWF et le Comité d'Organisation des JO, l'IWF communiquera les informations correspondantes aux fédérations membres.
- 5.3.2 Tous les documents sportifs et réglementaires liés doivent être approuvés par l'IWF avant publication.
- 5.3.3 Un Comité National Olympique doit engager les athlètes aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse conformément à la réglementation concernant la qualification aux Jeux Olympiques.
- 5.3.4 Des médailles d'or, argent et de bronze sont attribuées aux trois (3) premières places au Total dans chaque catégorie de poids de corps.
- 5.3.5 Le Comité Exécutif de l'IWF désigne deux (2) Délégués Techniques pour les JO dont la tâche est d'assurer la coordination et l'assistance à l'organisation technique de la compétition d'haltérophilie.

5.4 JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

- 5.4.1 Les dispositions 5.3 s'appliquent, lorsque cela est possible.
- 5.4.2 Un Délégué pour la manifestation est désigné pour les JO de la Jeunesse dont la tâche est d'assurer la coordination et l'assistance à l'organisation technique de la compétition d'haltérophilie.

5.5 JEUX MULTISPORTS AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES

- 5.5.1 Les compétitions d'haltérophilie à tous les Jeux Multisports (continentaux, régionaux ou autre) doivent être supervisées par l'IWF.

- 5.5.2 Tous les documents sportifs et réglementaires liés doivent être approuvés par l'IWF avant publication. Le règlement des Jeux Multisports doit être fourni en anglais et dans toute autre langue que le Comité d'Organisation des Jeux juge nécessaire.
- 5.5.3 L'IWF inspecte toutes les installations et les équipements sportifs et agréé les Officiels Techniques Internationaux de l'haltérophilie en relation avec la Fédération Continentale ou Régionale concernée et / ou le Comité d'Organisation des Jeux.
- 5.5.4 Un Délégué Technique de l'IWF sera désigné pour aider le Comité d'Organisation des Jeux. Il doit être présent avant l'ouverture des Jeux pour s'assurer que les lieux et les équipements sportifs sont adaptés et que le règlement international est respecté.
- 5.5.5 L'IWF peut être représentée soit par le Président, le Secrétaire Général, soit par un délégué désigné en accord avec le Président et le Secrétaire Général.
- 5.5.6 Le Comité d'Organisation des Jeux doit prendre en charge voyage, l'hébergement et la restauration du délégué IWF pour les Jeux.
- 5.5.7 Des médailles d'or, argent et de bronze sont attribuées aux trois (3) premières places à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le total dans chaque catégorie de poids de corps, sauf indication contraire du Comité d'Organisation de Jeux et de l'IWF.

5.6 CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRES

- 5.6.1 Sous couvert d'une attribution par la FISU à une fédération membre de la FISU, les Championnats du Monde Universitaires sont organisés toutes les années paires sous l'égide / contrôle de la FISU et de ses règlements.
- 5.6.2 L'IWF est représentée par un Délégué de l'IWF désigné pour chaque Championnat du Monde Universitaire.
- 5.6.3 Dans tous les secteurs de l'organisation sportive et technique spécifique de la manifestation, le règlement IWF doit être appliqué, lorsque c'est possible.
- 5.6.4 L'attribution est soumise au respect des règles FISU sur l'attribution et à celles de l'IWF (Constitution et Règlements).
- 5.6.5 L'IWF sera consultée pour l'attribution, la préparation et mise ne œuvre du Championnat.
- 5.6.6 L'implication de la Fédération membre dans l'organisation du Championnat est encouragée et attendue.
- 5.6.7 En accord avec le Comité d'Organisation, un nombre adéquat d'Officiels Techniques sera désigné pour le déroulement du Championnat.

5.7 UNIVERSIADES

- 5.6.7 Les compétitions d'haltérophilie aux Universiades d'Été, organisées les années impaires sous l'égide de la FISU, sont régies par les Règlements FISU / IWF des Universiades élaborés en commun et validés par les deux organisations.

6 PROCEDURE POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION IWF

6.1 AVANT LA COMPETITION – INSCRIPTIONS

- 6.1.1 Les participants ne peuvent être inscrits que leur fédération d'origine au moyen des formulaires d'inscription préalable et d'inscription finale.
- 6.1.2 Le formulaire d'inscription préalable doit être envoyé (par fax ou mail) à la fédération organisatrice / Comité d'Organisation avec une copie au Secrétariat IWF soixante jours (60) avant le Congrès Technique / Conférence.
- 6.1.3 Le formulaire d'inscription finale doit être envoyé (par fax ou mail) à la fédération organisatrice / Comité d'Organisation avec copie au Secrétariat IWF quatorze jours (14) avant le Congrès Technique / Conférence.
- 6.1.4 La fédération organisatrice / Comité d'Organisation a le droit d'utiliser les noms des engagés sur les formulaires d'inscription finale pour les réservations dans l'un des hôtels officiels réservés. En cas de non utilisation de l'une / des chambres de l'hôtel réservé, la fédération est tenue de régler des frais d'annulation à la fédération hôte / Comité d'Organisation pour toute la durée de chaque réservation.
- 6.1.5 Les formulaires d'inscription finale doivent être confirmés par l'IWF. Les formulaires d'inscription préalable non annulés, incomplets, et / ou incorrects seront acceptés.
- 6.1.6 Les athlètes non-inscrits sur le formulaire d'inscription finale ne peuvent pas participer à la manifestation.
- 6.1.7 Pour les Championnats du Monde (Jeunes, Juniors et Seniors), une liste de départ par catégories doit être publiée sur le site de l'IWF au plus tard cinq (5) jours avant la date de Vérification des formulaires d'inscription finale.

6.2 VERIFICATION DES INSCRIPTIONS FINALES

- 6.2.1 Une réunion de Vérification des formulaires d'inscription finale présidée par le Directeur de la Compétition / Directeur Technique doit se tenir avant le Congrès Technique / Conférence.
- 6.2.2 Une copie du passeport de chaque athlète participant doit être présentée à la réunion de Vérification par l'Officiel de l'Équipe correspondant.
- 6.2.3 La réunion Vérification des Inscriptions Finales consiste à ce que chaque équipe participante reçoive un formulaire de vérification sur lequel elles sont sollicitées / peuvent faire ce qui suit :
- Corriger l'orthographe des noms
 - Corriger les dates de naissance
 - Modifier la catégorie de poids de corps
 - Modifier le total d'engagement
- 6.2.4 Le remplacement d'athlètes n'est pas autorisé.

- 6.2.5 Il ne doit rester sur le Formulaire de Vérification que sept (7) féminines et huit (8) masculins avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie de poids de corps, sauf si les compétition Jeunes et Juniors ont lieu en même temps. Tout athlète supplémentaire sera retiré.
- 6.2.6 Lorsque Le Formulaire de Vérification est vérifié, signé et retourné les engagements sont considérés comme définitifs.
- 6.2.7 Les équipes non représentées à la Réunion de Vérification des Inscriptions doivent accepter l'information figurant sur leur Formulaire d'Inscription Finale comme ferme et définitive.

6.3 TIRAGE AU SORT ET CONGRES / CONFERENCE TECHNIQUE

- 6.3.1 Après la Vérification des Inscriptions Finales un tirage au sort aléatoire est effectué pour chaque athlète engagé définitivement. Les athlètes conservent ce numéro tout au long de la manifestation. Il est utilisé pour l'ordre de passage à la pesée et en compétition dans son groupe.
- 6.3.2 Les catégories de poids de corps peuvent être divisées en deux (2) groupes ou plus par le Directeur de Compétition / Délégué Technique selon les totaux d'engagement. Dix-huit (18) athlètes au maximum peuvent constituer un groupe.
- 6.3.3 Si deux (2) athlètes ou plus ont le même total d'engagement, ils peuvent être répartis dans des groupes différents en fonction de leur numéro de tirage au sort (par exemple : le plus petit numéro dans le groupe A; et le plus grand dans le groupe B).
- 6.3.4 Avant le début de la manifestation se tiendra un Congrès Technique / Conférence où les équipes participantes et toutes les parties concernées recevront les informations nécessaires.

6.4 PESEE

- 6.4.1 La pesée commence deux (2) heures avant le début de la compétition du groupe concerné. Elle dure une (1) heure.
- 6.4.2 Dès que l'athlète est au poids dans sa catégorie, les Officiels d'Équipe doivent recevoir des laissez-passer pour accéder à la salle d'échauffement comme suit – et par groupe :
- Un (1) athlète – trois (3) laissez-passer.
 - Deux (2) athlètes – quatre (4) laissez-passer.
 - Pour chaque athlète supplémentaire (pour catégories / compétitions multiples) deux (2) laissez-passer par athlète.

6.5 PRESENTATION

- 6.5.1 La compétition commence officiellement par la présentation des athlètes. Après la présentation des athlètes et avant celle des Officiels Techniques, le chronomètre est lancé pour dix (10) minutes.

- 6.5.2 Les athlètes du groupe sont présentés dans l'ordre des numéros de départ.
- 6.5.3 Les Officiels Techniques du groupe sont ensuite présentés après quoi ils apportent leur carte d'Officiel au Président du Jury.

6.6 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- 6.6.1 La barre est chargée progressivement. L'athlète ayant demandé la plus petite charge commence. Lorsque le poids annoncé est chargé sur la barre, et que le chronomètre est lancé, la charge ne peut plus être diminuée. L'athlète / Officiel de l'Équipe doit donc suivre la progression des charges pour être prêt à effectuer la tentative avec le poids choisi. Cela relève de l'entière responsabilité de l'athlète / Officiel d'Équipe.
- 6.6.2 Le poids de la barre doit toujours être un multiple de un (1) kg.
- 6.6.3 La progression automatique après l'essai réussi d'un athlète doit être au minimum d'un (1) kg. En cas d'échec le poids sur la barre reste automatiquement le même.
- 6.6.4 Les charges minimum qui peuvent être demandées dans les compétitions IWF

sont :

- Hommes = vingt-six (26) kg (la barre, les colliers et deux (2) disques de 500g)
- Femmes = vingt et un (21) kg (la barre, les colliers et deux (2) disques de 500g)

- 6.6.5 Le total des barres de départ annoncées et tentées à l'arraché et l'épaulé-jeté ne peut être inférieur de quinze (15) kg au total d'engagement pour les féminines et de vingt (20) kg pour les masculins. Le jury exclura l'athlète de la compétition si cette règle n'est pas respectée. La règle ci-dessus est communément appelé « règle des 15 / 20kg ».

6.6.6 ORDRE D'APPEL

Les quatre (4) critères suivants sont à prendre en compte dans l'ordre pour l'appel des athlètes :

1. Le poids de la barre (la plus légère en premier).
2. Le numéro de l'essai (le plus petit en premier).
3. L'ordre de passage de (des) la tentative(s) précédente(s) (l'athlète passé le plus tôt en premier).
4. Le numéro de départ de l'athlète (le plus petit en premier). Pour l'attribution des numéros de départ voir le point 6.4 - « pesée ».

- 6.6.7 Chaque athlète bénéficie d'une (1) minute entre l'appel de son nom et le début de la tentative. Après trente (30) secondes un signal de rappel retentit.

Si un / une athlète effectue deux (2) tentatives consécutives, il / elle bénéficie de deux (2) minutes avant la deuxième (exception : voir le point 6.6.8).

Trente (30) secondes après le début du temps imparti et trente (30) secondes avant la fin du temps imparti, un signal de rappel retentit. Si à la fin du temps imparti,

l'athlète n'a pas soulevé la charge la barre du plateau pour une tentative, cette tentative sera déclarée « essai » par les trois (3) Arbitres.

Le chronomètre est déclenché soit à la fin de l'appel pour la tentative en anglais par le Secrétaire soit quand la barre est chargée et que les chargeurs ont quitté le plateau, selon la dernière action réalisée.

- 6.6.8 Un athlète ne bénéficie plus que d'une minute si, appelé pour deux (2) tentatives consécutives, l'ordre d'appel change et que le chronomètre a été lancé pour un autre athlète.
- 6.6.9 Le poids annoncé par le Secrétaire doit être immédiatement affiché sur le tableau d'essais.
- 6.6.10 Quand un athlète veut augmenter ou diminuer la charge initialement demandée, l'Officiel d'Équipe / athlète doit en informer le *Chief Marshal (contrôleur des cartes d'athlète)* en signant la Carte d'Athlète. Pour augmenter la charge l'Officiel d'Équipe / athlète doit signer la Carte d'Athlète avant l'appel final (sauf point 6.6.12). Pour la diminuer le chronomètre ne doit pas avoir été lancé.
- 6.6.11 L'appel final est le signal donné par le chronomètre trente (30) secondes avant la fin du temps imparti.
- 6.6.12 Avant la première tentative et entre deux tentatives, l'Officiel d'Équipe / athlète doit inscrire et signer la tentative suivante sur la Carte d'Athlète, aussi bien pour la validation que pour la progression automatique. Cette signature autorise deux (2) changements.

Si l'Officiel d'Équipe / athlète n'a rien indiqué avant l'appel final (30 secondes), l'athlète sera appelé selon la progression automatique.

Quand un athlète effectue deux (2) essais consécutifs (avec deux (2) minutes) de temps imparti, l'Officiel d'Équipe / athlète doit annoncer l'essai suivant pendant les trente (30) secondes après l'appel, même s'il s'agit de la progression automatique.

L'absence d'inscription entraîne la perte des deux (2) changements. L'athlète ne pourra alors que suivre la progression automatique (point 7.9).

- 6.6.13 Si un Officiel d'Équipe / athlète demande un changement de barre et que ce même athlète est appelé pour cette nouvelle tentative, le chronomètre est arrêté pendant le chargement. Une fois la barre chargée, le chronomètre continue de tourner. Si un Officiel d'Équipe / athlète demande un changement de charge et qu'ainsi cet athlète succède à un autre athlète le délai normal d'une (1) minute s'applique pour sa prochaine tentative (point 7.9).
- 6.6.14 L'Officiel d'Équipe / athlète doit signer la Carte d'Athlète pour un abandon à l'Arraché, à l'Épaulé-jeté ou les deux. La Carte d'Athlète doit être remplie et signée pour signifier l'abandon de la tentative.

Une fois la Carte d'Athlète signée l'abandon est officiel et l'athlète ne peut pas reprendre la compétition à cette tentative. Le secrétaire annonce l'abandon.

- 6.6.15 Pendant la compétition, seuls les Officiels Techniques, le personnel autorisé, les Officiels d'Équipes autorisés (point 6.4) et les athlètes du groupe concerné ont accès à l'aire de compétition.
- 6.6.16 Trois (3) Officiels d'Équipes seulement sont autorisés à se trouver dans l'espace d'accès au plateau / scène.

6.7 INTERRUPTION

- 6.7.1 Après l'arraché, il y a une interruption de dix (10) minutes afin de permettre aux concurrents de s'échauffer pour l'épaulé-jeté.
- 6.7.2 Le Jury peut, à sa discrétion et en accord avec le Directeur de la Compétition / Directeur Technique, raccourcir ou allonger cette interruption. Une annonce appropriée doit être faite pour toutes les parties concernées (athlètes, Officiels d'Équipes, Officiels Techniques, production, media, spectateurs, etc.).

6.8 CLASSEMENT DES ATHLETES ET DES EQUIPES

6.8.1 CLASSEMENT DES ATHLETES

Le titre de champion est attribué dans les mouvements individuels à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le Total (qui est la somme du meilleur Arraché et du meilleur Épaulé-Jeté). Les athlètes qui remportent les premières, deuxième et troisième places dans les deux (2) mouvements et au total dans chaque manifestation IWF reçoivent respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze.

6.8.2 Facteurs à prendre en compte pour le classement des athlètes à l'Arraché et l'Épaulé-Jeté :

- Meilleur résultat – le plus élevé est premier; si identique, alors :
- Poids de corps – le plus bas est premier; si identique, alors :
- Numéro du meilleur essai réussi- le plus petit est premier; si identique, alors :
- Tentative précédente - le plus petit numéro est premier; si identique, alors :
- Tirage au sort - le plus petit numéro est premier.

Facteurs à prendre en compte pour le classement des athlètes au Total :

- Meilleur résultat – le plus élevé est premier; si identique, alors :
- Poids de corps – le plus bas est premier; si identique, alors :
- Meilleur Épaulé-Jeté - le plus bas est premier; si identique, alors :
- Numéro d'essai du meilleur Épaulé-Jeté - le plus bas est premier; si identique, alors :
- Tirage au sort - le plus petit numéro est premier.

6.8.3 CLASSEMENT DES EQUIPES

Aux Championnats du Monde et Continentaux et autres manifestations IWF, le classement des équipes est effectué en additionnant les points de chaque équipier selon le barème suivant :

1 ère place : 28 points	10 ème place : 16 points	19 ème place : 7 points
2 ème place : 25 points	11 ème place : 15 points	20 ème place : 6 points
3 ème place : 23 points	12 ème place : 14 points	21 ème place : 5 points
4 ème place : 22 points	13 ème place : 13 points	22 ème place : 4 points
5 ème place : 21 points	14 ème place : 12 points	23 ème place : 3 points
6 ème place : 20 points	15 ème place : 11 points	24 ème place : 2 points
7 ème place : 19 points	16 ème place : 10 points	25 ème place : 1 point
8 ème place : 18 points	17 ème place : 9 points	
9 ème place : 17 points	18 ème place : 8 points	

- 6.8.4 Aux Championnats du Monde et autres manifestations IWF les points seront attribués à l'Arraché, à l'Épaulé-Jeté et au Total à chaque équipe pour le classement par équipes.
- 6.8.5 Lorsque deux (2) équipes ou plus obtiennent le même nombre de points au classement par équipes, l'équipe qui a le plus de meilleures places obtient le classement le plus élevé.
- 6.8.6 Les athlètes n'ayant validé aucune tentative à l'Arraché ne sont pas éliminés de la compétition (sauf cas 6.8.8). Ils peuvent participer à l'Épaulé-Jeté et obtenir les points prévus pour le classement par équipes selon leur place obtenue à l'Épaulé-Jeté. Ils n'obtiennent pas de points au Total.
- 6.8.7 Les athlètes ayant réussi l'Arraché mais n'ayant validé aucune tentative à l'Épaulé-Jeté obtiennent les points prévus pour le classement par équipes selon leur place obtenue à l'Arraché mais n'obtiennent pas de points au Total.
- 6.8.7 Dans les compétitions où les médailles sont attribuées sur le Total seuls les athlètes n'ayant validé aucune tentative sont éliminés de la compétition et ne peuvent pas continuer à l'Épaulé-Jeté. Ces athlètes, ainsi que ceux n'ayant validé aucune tentative à l'Épaulé-Jeté ne marquent pas de points pour leur équipe.

6.9 CEREMONIE DES MEDAILLES

- 6.9.1 Lors de chaque manifestation IWF, une cérémonie des médailles est organisée à la fin de chaque catégorie de poids.

7 OFFICIELS TECHNIQUES

7.1 DEFINITION

Un Officiel Technique est défini comme une personne qui contrôle le déroulement d'une compétition en appliquant les règles et règlements sportifs pour émettre des jugements sur la transgression de la règle, la performance, le temps et le classement. Un Officiel Technique se comporte comme un juge impartial de la compétition sportive. Ce qui implique l'obligation d'agir avec exactitude, cohérence, objectivité et le sens le plus élevé de l'intégrité.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES

- 7.2.1 Un nombre suffisant d'Officiels Techniques doit être désigné pour exercer à chaque manifestation IWF. Seuls des Officiels Techniques Internationaux participent aux

manifestations de l'IWF. Les Officiels Techniques retenus pour les manifestations IWF ne doivent pas être impliqués dans l'entraînement ou l'assistance d'athlètes pendant la compétition.

7.2.2 Lors des manifestations de l'IWF, les postes d'Officiels Techniques suivant doivent être pourvus :

- Jury
- Directeur de Compétition
- Arbitres
- Contrôleurs Techniques
- *Chief Marshal(s)* (contrôle des cartes d'athlètes)
- Chronométrateur(s)
- Secrétaire de compétition
- Annonceur (s)
- Médecin(s) de service

7.2.3 Les Officiels Techniques doivent porter la tenue officielle :

- Veste bleu foncé
- Chemise à rayures bleues et blanches
- Cravate IWF / foulard
- Pantalon beige / jupe
- Chaussures noires
- Insigne métallique d'OT de l'IWF sur le revers gauche de la veste.

Par temps chaud et selon les lieux, avec l'autorisation du Président du jury, la veste et / ou la cravate / foulard peuvent être retirés. Les vestes, cravates / foulards doivent toujours être portés pour la présentation et la Cérémonie des Médailles, sauf avis contraire de l'IWF.

Aux Jeux Olympiques et autres Jeux Multisports, seule la tenue du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques / Comité d'Organisation peut être portée. S'il n'y a pas de tenue prévue pour ces Jeux, les Officiels Techniques doivent porter celle de l'IWF.

7.2.4 Avant la réunion des Officiels Techniques, les Officiels Techniques sont affectés à des groupes et à des postes.

7.2.5 Avant le début de la manifestation, une réunion des Officiels Techniques doit avoir lieu. Si possible une deuxième réunion d'Officiels Techniques se tiendra environ en milieu de la manifestation. La participation aux deux réunions est obligatoire.

7.2.6 Si possible, les membres des groupes doivent être composés d'Officiels techniques de pays différents et doivent inclure des femmes.

7.2.7 Les Officiels Techniques doivent être à leurs postes au plus tard trente (30) mn avant d'exercer.

7.2.8 Les Officiels Techniques doivent présenter leur carte d'officiel au président du Jury après la présentation et la reprendre après chaque compétition.

7.3 PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES

- 7.3.1 L'IWF émet et enregistre les cartes d'Officiels Techniques Internationaux, les certificats de capacité et les licences.
- 7.3.2 Les Officiels Techniques Internationaux sont classés en trois (3) catégories, et les cartes sont émises comme suit :
- a) **Catégorie 1** : Les détenteurs de cette carte peuvent à tous les niveaux des manifestations internationales, y compris les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades.
 - b) **Catégorie 2** : Les détenteurs de cette carte peuvent à tous les niveaux des manifestations internationales, sauf les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades.
 - c) **Certificat de capacité** : Les détenteurs de cette carte peuvent assister à tous les niveaux des manifestations internationales, y compris les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades, sauf dans les cas où la carte d'Officiel Technique de catégories 1 ou 2 est exigée, conformément au règlement international.

7.4 OFFICIELS TECHNIQUES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE ET JEUX OLYMPIQUES

- 7.4.1 **PRINCIPES POUR LA SELECTION DES OFFICIELS TECHNIQUES**
Les principes de sélection IWF des Officiels Techniques pour les manifestations de l'IWF sont les suivants :
1. Égalité entre les sexes; en utilisant les principes du CIO comme référence
 2. Représentation continentale / équilibre
 3. Participation des fédérations concernées par la manifestation
 4. Conditions pour être retenu :
 - Qualification adaptée
 - Licence à jour
 - Tenue officielle
 - Disponibilité pour toute la durée de la manifestation
 - Responsabilité / compétence
- 7.4.2 A la demande de l'IWF, les fédérations peuvent proposer des Officiels Techniques pour officier aux Championnats du Monde. Le Comité Technique / Comité Médical de l'IWF procède au choix définitif parmi la liste des Officiels Techniques proposés, en accord avec le Président de l'IWF et le Président du comité Technique.
- Le nombre d'Officiels Techniques à retenir est déterminé par l'IWF lorsqu'elle a connaissance du programme exact des Championnats du Monde. Les fédérations ayant proposé des Officiels Techniques sont avisées de la désignation – ou non – de leurs Officiels Techniques.
- Si nécessaire, et à sa discrétion absolue, l'IWF se réserve le droit de nommer des Officiels Techniques autres que ceux proposés par les fédérations. Ces Officiels Techniques et leur fédération en seront dûment avisés.

- 7.4.3 Le Président du Comité Technique de l'IWF, en accord avec le Directeur de la Compétition, désigne les Officiels Techniques retenus pour les catégories spécifiques ou groupes avant le début de la compétition.
- 7.4.4 Aux Jeux Olympiques, les Officiels Techniques sont désignés six (6) mois avant le début des Jeux par le Comité exécutif de l'IWF, à partir de la liste des candidats proposés par les fédérations et sur recommandation du Comité Technique de l'IWF.
- 7.4.5 Les Officiels Techniques retenus ne doivent pas être de leur équipe nationale olympique.
- 7.4.6 Les membres du Jury et Arbitres d'une même fédération / Comité National Olympique ne peuvent pas être désignés dans le même groupe.
- 7.4.7 Les Officiels Techniques désignés pour la manifestation, et absents sans raison valable notifiée au Secrétariat de l'IWF et au Président du Comité Technique, pourront être écartés de toute sélection ultérieure pour une période de deux (2) ans.

7.5 LE JURY

- 7.5.1 Le Jury a le contrôle ultime sur le lieu de compétition et sa fonction première est de s'assurer que les règlements sont correctement suivis et appliqués.
- 7.5.2 Tous les membres du Jury doivent être des Officiels Techniques de catégorie 1.
- 7.5.3 Lors des manifestations IWF, chaque Jury est composé de trois (3) ou cinq (5) membres, dont l'un est le Président.
- 7.5.4 Tout au long de la compétition / manifestation, après avoir observé le travail des Officiels Techniques, les membres du Jury peuvent mettre en évidence tout événement spécial dans un rapport écrit. Le Président du Jury peut adresser les rapports au président du Comité Technique, au président de l'IWF et/ou au Secrétaire Général de l'IWF.
- 7.5.5 Tout au long de la compétition et après un premier avertissement, le Jury peut, par vote unanime, remplacer un Officiel Technique dont les décisions prouvent son incompétence.
- 7.5.6 L'impartialité d'un Officiel Technique ne doit pas être mise en doute. Des erreurs d'arbitrage peuvent arriver involontairement, et dans ces situations, l'Officiel Technique est autorisé à expliquer sa décision au Jury, s'il le souhaite ou si on le lui demande.
- 7.5.7 Le Jury a le pouvoir de modifier une décision quand la décision des Arbitres a été jugée techniquement incorrecte à l'unanimité du Jury. Pour modifier la décision, le Jury doit appeler les Arbitres concernés pour une demande d'explication. Si l'explication est acceptée il n'y a pas de suite, sinon la décision est modifiée. L'Athlète / Officiel d'Équipe sera informé de cette décision ainsi que sa raison par le Contrôleur Technique ou un autre Officiel Technique. Elle sera aussi adressée à l'Annonneur.

Lorsque la décision de la majorité des membres du Jury est différente de celle des Arbitres, le Jury peut appeler les Arbitres pour une demande d'explication. Si l'explication est acceptée il n'y a pas de suite. Si elle ne l'est pas et que le Jury se prononce à l'unanimité, la décision des Arbitres sera modifiée.

Lors de manifestations où la composition d'un Jury est de trois (3) personnes, à défaut d'unanimité en première instance, le Jury ne peut prendre aucune décision.

- 7.5.8 Pour appliquer la règle ci-dessus, les membres du Jury doivent donner leur décision sur chaque essai au moyen de l'appareil de contrôle du Jury de leur table. Les membres du Jury donnent leur décision lorsque l'athlète a replacé la barre sur le plateau.
Les membres du Jury ne doivent pas influencer ou tenter d'influencer les autres membres du Jury.
- 7.5.9 Le Jury n'est pas un jury d'appel; il n'y a pas d'appel contre la décision du Jury. Le jury a le pouvoir de réprimander / sanctionner un athlète / Officiel d'Équipe pour une conduite inappropriée sur le lieu de compétition. En particulier, si cette conduite inappropriée (actions ou paroles) représente une menace pour un Officiel Technique ou un personnel de l'IWF dans l'exercice de leurs fonctions. Le Président du Jury, en accord avec le Président de l'IWF, le Secrétaire Général de l'IWF ou le Directeur de la Compétition est responsable de la mise en œuvre d'une éventuelle réprimande / sanction.
- 7.5.10 Tout au long de la compétition, le jury doit veiller à faire appliquer l'article 6.6.5.
- 7.5.11 Les membres du jury de réserve sont assis à un endroit dédié du lieu de compétition et pas à la table du jury sauf s'ils sont appelés pour remplacer les autres membres du jury.

7.6 LE DIRECTEUR DE COMPETITION

- 7.6.1 Le Directeur de Compétition contrôle le déroulement de la compétition en totale collaboration avec le Jury et le délégué Technique (s'il a été désigné).

Les fonctions du Directeur de Compétition sont les suivantes :

- 7.6.2 Il affecte les Officiels par groupes / missions.
- 7.6.3 Il vérifie les listes d'athlètes et les répartit en groupe, si besoin, en fonction des totaux d'engagement vérifiés.
- 7.6.4 Il supervise le tirage au sort.
- 7.6.5 Il supervise l'ordre de passage en compétition, y compris le système de gestion de la compétition et la distribution de tous les documents officiels de la compétition.
- 7.6.6 Il supervise l'enregistrement des nouveaux records établis pendant la compétition.
- 7.6.7 Il suit et fait appliquer la règle 6.6.5.
- 7.6.8 Il vérifie et signe le Protocole final de la compétition.

7.7 LES ARBITRES

- 7.7.1 Le rôle principal des Arbitres est de donner une décision sur les tentatives des athlètes.
- 7.7.2 Pour toutes les manifestations de l'IWF quatre (4) Arbitres sont désignés pour chaque groupe. Le rôle des Arbitres consiste à être Arbitre Central, Arbitres Latéraux (2) et un (1) Arbitre de Réserve. Les Arbitres doivent occuper tous les postes à l'intérieur d'un groupe. Deux femmes au minimum doivent faire partie d'un groupe.
- 7.7.3 Avant la compétition les Arbitres doivent vérifier sous le contrôle du secrétaire de Compétition et la collaboration du (des) Contrôleur(s) Technique(s) :
- que l'équipement sportif nécessaire est conforme
 - que tous les athlètes soient pesés dans la limite de leur catégorie de poids vérifiée pendant le temps imparti.
- 7.7.4 Pendant la compétition, les arbitres vérifient que :
- le poids sur la barre correspond bien avec celui annoncé
 - que personne d'autre que l'athlète ne touche la barre pendant l'exécution du geste
 - que seulement l'athlète ou les chargeurs déplacent la barre sur le plateau. Il est interdit à un Officiel d'Équipe de déplacer, centrer ou nettoyer la barre.
 - si l'athlète, pendant l'exécution de son geste se déplace dans une position gênant vision de l'arbitre, l'arbitre concerné peut se déplacer pour pouvoir observer correctement le geste. Si l'(les) Arbitre(s) se déplace(nt) il(s) doi(ven)t emporter le petit drapeau rouge/blanc pour donner la décision à la fin de l'exécution.
 - La règle 6.6.5 est appliquée.
- 7.7.5 Les trois (3) Arbitres ont les mêmes droits pour juger les tentatives. Ils le font au moyen du Système d'Arbitrage selon les procédures de l'article 3.3.6. Les Arbitres doivent s'assurer de donner à l'athlète toutes ses chances de réaliser son essai. Lorsque l'Arbitre s'est assuré que l'athlète a terminé son essai, il / elle donne sa décision au moyen du signal approprié.
- 7.7.6 Dès qu'un Arbitre a validé une tentative, il appuie aussitôt sur le bouton blanc du boîtier de contrôle.
- 7.7.7 Si une Arbitre ne valide pas une tentative, il appuie aussitôt sur le bouton rouge du boîtier de contrôle.
- 7.7.8 Un essai est réussi avec deux (2) ou trois (3) lampes blanches ; il est refusé avec deux (2) ou trois (3) lampes rouges.
- 7.7.9 Il n'y a pas d'appel possible contre une décision des Arbitres.
- 7.7.10 Si le Système d'Arbitrage est indisponible, l'Arbitre Central donne le signal « à terre » et les Arbitres donnent leur décision au moyen des petits drapeaux rouges ou blancs. Le signal « à terre » doit être visible et audible (l'Arbitre Central doit dire

« à terre » et abaisser le bras. Avant de donner le signal « à terre » l'Arbitre Central s'assure de la confirmation des deux (2) Arbitres Latéraux. De même, si un (1) des Arbitres Latéraux voit une faute grave pendant l'exécution il (elle) doit lever le bras pour attirer l'attention sur la faute. S'il y a accord de l'autre Arbitre Latéral ou de l'Arbitre Central, il y a majorité d'opinion et l'Arbitre Central doit arrêter la tentative et donner le signal de reposer la barre sur le plateau.

7.7.11 L'Arbitre de réserve doit s'asseoir à un emplacement réservé de la salle de compétition de façon à pouvoir répondre à une sollicitation du Président du Jury.

7.7.12 Pendant la Cérémonie des Médailles les Arbitres doivent rester à leur place.

7.8 LE CONTROLEUR TECHNIQUE

7.8.1 Les Contrôleurs techniques sont nécessaires pour aider le Directeur de Compétition et le Président du Jury pour superviser le déroulement de la compétition.

7.8.2 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du Monde et Universiades, au moins deux (2) Contrôleurs Techniques sont désignés par groupe.

Les fonctions du Contrôleur Technique sont les suivantes :

7.8.3 Il s'assure que l'aire de compétition et les équipements sportifs sont conformes avec le règlement IWF.

7.8.4 Il s'assure que tous les Officiels Techniques portent la tenue adéquate et informe le Président du Jury des manquements.

7.8.5 Avant le début de la compétition, il inspecte la tenue des athlètes et fait appliquer le règlement IWF, le cas échéant.

7.8.6 Au cours de la compétition, il s'assure que seuls les Officiels d'Équipes autorisés accompagnent l'athlète sur l'aire de compétition.

7.8.7 Il s'assure que c'est l'athlète appelé par l'Annonceur qui monte sur la scène / plateau; même pendant le chargement de la barre.

7.8.8 Il vérifie le nettoyage de la barre et du plateau avec les Chargeurs et les Responsables de la Désinfection.

7.8.9 Au besoin, il aide à la distribution, à l'application correcte et à la fixation des numéros d'athlètes en salle d'échauffement.

7.8.10 Au besoin, il aide les personnes chargées du contrôle anti dopage.

7.8.11 Il contrôle et fait appliquer la règle 6.6.5.

7.9 LE « CHIEF MARSHAL » (CONTROLEUR DES CARTES D'ATHLETE)

- 7.9.1 La principale fonction du « *Chief Marshall* » est d'accepter ou de refuser les modifications faites par les Officiels d'Équipe / athlète au sujet de déclarations ou tentatives sur les Cartes d'Athlète, selon la réglementation en vigueur.
- 7.9.2 Le « *Chief Marshall* » communique les informations prises en compte en terme de déclaration ou de tentative à la table de Direction de la Compétition au moyen d'un téléphone direct ou d'un interphone.
- 7.9.3 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du Monde et Universiades, le « *Chief Marshal* » doit être un Officiel Technique anglophone de Catégorie 1 désigné par l'IWF.
- 7.9.4 En cas de besoin des Assistants « *Marshals* » peuvent être désignés.
- 7.9.5 Il contrôle et fait appliquer la règle 6.6.5.

7.10 LE CHRONOMETREUR

- 7.10.1 Pour chaque évènement IWF, la Fédération hôte / le Comité d'Organisation doit désigner des Chronomètres.
- 7.10.2 Les Chronomètres doivent détenir une carte internationale ou nationale d'Officiel Technique, ou un Certificat de Capacité de l'IWF sauf lors d'évènements régis par l'article 7.3.2.
- 7.10.3 Le Chronomètreur utilise le chronomètre selon le règlement IWF.
- 7.10.4 Au début de chaque essai, les Chronomètres font partir le chronomètre à une (1) minute (60 secondes) ou deux (2) minutes (120 secondes) selon l'article 6.6 du règlement. Le chronomètre est déclenché quand l'annonceur termine l'appel de l'essai en anglais ou quand la barre est chargée et que les chargeurs ont quitté le plateau, selon la dernière action réalisée.
- 7.10.5 Le Chronomètreur arrête immédiatement le chronomètre dès que la barre quitte le plateau.
- 7.10.6 Le Chronomètreur relance le chronomètre si la barre n'atteint pas la hauteur des genoux de l'athlète.
- 7.10.7 Pour s'acquitter au mieux de sa tâche, le Chronomètreur coopère étroitement avec l'Annonceur et le Président du Jury.

7.11 LE SECRETAIRE DE COMPETITION

- 7.11.1 Le Secrétaire de Compétition est responsable de l'étude et de la collecte d'information nécessaire au bon déroulement de la compétition, ainsi que de la diffusion des informations validées.

- 7.11.2 Le Secrétaire de Compétition est responsable de la salle de pesée et de son déroulement.
- 7.11.3 A l'issue de la pesée, le Secrétaire de Compétition peut être sollicité pour aider sur un autre secteur de la compétition.
- 7.11.4 Il doit accomplir sa tâche en collaboration avec le Jury, le directeur de la Compétition et le(s) Contrôleur(s) Technique(s).
- 7.11.5 Le Secrétaire de Compétition supervise les pesées et attribue les rôles des Officiels Techniques pendant celle-ci.
- 7.11.6 Le Secrétaire de Compétition attribue, gère et / ou distribue soit à la pesée, soit à la salle d'échauffement trente (30) minutes avant le début de la compétition les équipements / fournitures suivantes :
- laissez-passer pour l'accès à l'échauffement
 - numéros d'athlètes et épingles
 - autocollants numérotés des Officiels d'Équipe (facultatif)
 - recueil des accréditations des athlètes pour le contrôle anti dopage, si nécessaire
 - laissez-passer pour les athlètes, si nécessaire.
- 7.11.7 Le Secrétaire de Compétition contrôle et fait appliquer la règle 6.6.5.

7.12 L'ANNONCEUR

- 7.12.1 Le rôle de l'Annonceur est de faire les annonces adéquates pour le bon déroulement de la compétition, pour chaque tentative, comprenant au moins :
- les instructions pour les chargeurs pour mettre le poids demandé
 - le nom de l'athlète
 - la fédération / CNO de l'athlète
 - le numéro de l'essai de l'athlète
 - annonce du nom du concurrent suivant
 - la décision des Arbitres « bon » ou « essai »
- 7.12.2 En cas de besoin, un assistant peut être désigné dont la fonction est de relever les changements de barres en provenance du « *Chief Marshal* » et d'en informer l'Annonceur.
- 7.12.3 L'annonceur présente les Athlètes et les Officiels Techniques, et fait toutes les annonces concernant la compétition.
- 7.12.4 L'annonceur, s'il en a le temps et si le cours de la compétition le permet, peut faire des annonces non-sportives pour informer le public ou toute partie concernée.
- 7.12.5 L'annonceur procède à la Cérémonie des Médailles selon le point 6.9 du règlement.
- 7.12.6 En l'absence d'un appareillage de gestion de compétition, l'Annonceur doit être un Officiel Technique International de Catégorie 1 ou 2.

7.13 LE MEDECIN DE SERVICE

- 7.13.1 Lors des Évènements IWF les Médecins de Service doivent être médecins cliniques médicalement qualifiés régulièrement enregistrés et assurés professionnellement. Ils doivent détenir une Carte d'Officiel Technique International ou un Certificat de Capacité.
- 7.13.2 Les Médecins de Service doivent être présent du début à la fin de la compétition.
- 7.13.3 Les Médecins de Service doivent connaître et utiliser le local médical, et si besoin aider au contrôle anti-dopage.
- 7.13.4 Les Médecins de Service doivent être prêt à effectuer les soins en cas de blessure ou maladie.
- 7.13.5 Les Médecins de Service doivent coopérer avec les médecins d'équipe et aviser les Officiels d'Équipe et les athlètes sur la possibilité de continuer la compétition après une blessure.
- 7.13.6 Aux Championnats du Monde et Jeux Olympiques deux (2) Médecins doivent être de service en même temps. Les Médecins de Service se trouvent sur l'aire de compétition : un (1) près de la salle d'échauffement, l'autre se trouve à proximité de la scène / plateau.
- 7.13.7 En cas de besoin, il peut être demande aux médecins d'équipes d'aider les Médecins de Service. En cas de nécessité médicale, l'athlète doit accepter que le (s) Médecin(s) de Service de l'IWF s'occupe de lui / elle.
- 7.13.8 Les Médecins de Service désignés par l'IWF sont responsables sur l'aire de compétition, ils ne le sont plus hors de cet espace.
- 7.13.9 En cas d'accident ou de blessure, le(s) Médecin(s) de Service doit évaluer la situation et décider si un traitement est nécessaire par le service médical local ou par le médecin de l'équipe. En l'absence de médecin d'équipe, le Médecin de Service de fournir l'assistance ou de transférer le traitement au service de soins local.

8 LES RECORDS

- 8.1 Un record est une performance qui améliore la précédente d'au moins un (1) kg.
- 8.2 L'IWF reconnaît les records du monde jeunes, juniors, seniors, Olympiques et d'Universiades, dans chaque catégorie de poids de corps masculine et féminine, à l'Arraché, l'Épaulé-Jeté et le Total.
- 8.3 Les jeunes peuvent battre les records du monde jeunes, juniors et seniors, ainsi que les records Olympiques.
- 8.4 Les juniors peuvent battre les records du monde juniors et seniors, ainsi que les records Olympiques.
- 8.5 Les seniors peuvent battre les records du monde seniors.

- 8.6 Les records du monde ne peuvent être battus que lors de manifestations incluses dans le calendrier de l'IWF.
- 8.7 Les records Olympiques ne peuvent être battus qu'aux Jeux Olympiques.
- 8.8 Les records d'Universiades ne peuvent être battus qu'aux Universiades.
- 8.9 Les records doivent être inscrits dans le Protocole, avec les renseignements suivants :
- Le nom de l'athlète
 - Son Comité National Olympique / sa fédération
 - Son poids de corps
 - Sa date de naissance (jj/mm/aa)
 - Le poids de la barre
 - La catégorie de poids de corps
 - La catégorie : Arraché / Épaulé ou Total
 - Type de record (catégorie d'âge, du monde / olympique)
 - Nom de la manifestation, date et lieu
 - Signature du Président du Jury et du Directeur de Compétition
- 8.10 Si deux (2) athlètes ou plus réalisent la même performance et qu'un nouveau record est établi, le temps est le facteur le plus important à prendre en compte. Le nouveau recordman est celui qui aura réalisé la performance le premier quel que soit son poids de corps, ou le déroulement de la compétition si elle est divisée en groupes.
- 8.11 Les records sont homologués une fois que l'athlète a satisfait au contrôle anti-dopage en conformité avec la politique anti-dopage de l'IWF.

9 LES CEREMONIES

9.1 LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Une cérémonie d'ouverture a lieu au début de chaque compétition IWF selon l'article 9.1 et les accords entre la Fédération hôte / le comité d'Organisation.

9.2 LA CEREMONIE DE CLOTURE

Une cérémonie de clôture a lieu à la fin de chaque compétition IWF selon l'article 9.2 et les accords entre la Fédération hôte / le comité d'Organisation.

10 CLAUSES

10.1 DIVERGENCES D'INTERPRETATION

En cas de divergence d'interprétation entre la version anglaise des règlements techniques de l'IWF (contenus, matériels et moyens) et toute autre traduction, la version anglaise prévaudra.

10.2 INTERPRETATION

En cas de besoin de clarification, d'interprétation, d'information supplémentaire, il peut être fait appel au Comité Technique de l'IWF.



REGLEMENT

... précisions ...

3.3.1 Scène

1. La scène doit :

- Être solide
- Mesurer au moins 1000 cm x 1000 cm
- Mesurer au maximum 100 cm de haut du niveau où les sièges des Arbitres et du Jury sont placés
- Avoir des marches répondant aux normes du Code de la Construction Internationale (IBC) et solidement fixées à la scène.
- Avoir deux systèmes solidement fixés pour retenir les barres - qui doivent :
 - Mesurer 500 cm de long
 - Mesurer au maximum 20 cm de haut
 - Mesurer au maximum 20 cm de large
 - Être fixé en toute sécurité à l'avant de la scène au minimum à 250 cm du bord du plateau, pour l'un
 - Être fixé en toute sécurité à l'arrière de la scène au minimum à 200 cm du bord du plateau, pour l'autre

3.2.2 Plateau

1. Le plateau de compétition doit :

- Être de niveau
- Être carré
- Mesurer 400 cm de côté
- Fabriqué de bois dur, soit solide ou lamellé, composé au maximum de vingt (20) planches emboîtées.
- Les planches doivent être reliées par au moins trois (3) tiges d'acier.
- Mesurer dix (10) cm de haut (posé sur la scène, il doit être plus élevé de 10 cm).
- Posséder une délimitation de dix (10) cm (si le sol environnant est de la même couleur, la bordure du plateau doit avoir une couleur différente pour différencier le plateau).

2. Les plateaux d'entraînement / d'échauffement doivent :

- Mesurer trois cents (300) cm de large par deux cent cinquante (250) à trois cents (300) cm de long.
- Être faits de n'importe quel matériau à la surface non glissante.
- Être numérotés, à partir de un (1).

3.3.3 Barres – disques – colliers : inchangé

(les disques d'entraînement sont marqués « *entraînement* »)

3.3.4 Bascules :

1 Les bascules doivent :

- Être électroniques; à affichage et/ou à imprimante.
- Peser jusqu'à deux cents (200) kg.
- Être précises à dix (10) gr minimum.
- Exister en trois (3) exemplaires : officielle, de contrôle et salle d'entraînement.
- Avoir été contrôlées moins de trois (3) mois avant l'Événement.
- Être vérifiées quotidiennement aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse.

3.3.5 Numéros d'Athlètes / laissez passer pour l'échauffement :

La fédération organisatrice / le comité d'organisation doit prévoir un nombre suffisant de numéros d'athlètes et d'épingles.

- 1 Les numéros d'athlètes :
 - Minimum 100 cm²
 - Maximum 150 cm²
 - Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur.
 - La taille du texte et sa couleur doivent être nettes, concises et visibles à distance.
 - Les numéros vont de 1 à 18.
 - De nouveaux numéros sont émis pour chaque groupe.
 - Solidement fixés par quatre épingles (une à chaque coin) sur la jambe de la tenue de l'athlète, des logos sont autorisés (IWF, Fédération Organisatrice, Comité Olympique National, sponsor, etc...); les règlements pour l'identification des fabricants s'appliquent (voir 4.8).

- 2 Les laissez passer pour l'échauffement :
 - Doivent indiquer le sexe, la catégorie de poids de corps et le groupe concerné.
 - Doivent être en carton ou produit similaire.
 - Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur.
 - De couleurs assorties et/ou différentes pour chaque groupe.
 - La taille du texte et sa couleur doivent être nettes, concises et visibles à distance.
 - Liés par un cordon les logos sont autorisés (IWF, Fédération Organisatrice, Comité Olympique National, sponsor, etc...); les règlements pour l'identification des fabricants s'appliquent (voir 4.8).

3.3.6.1 Système d'Arbitrage :

- 1 Il y a un (1) boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) Arbitres. Chaque boîtier est équipé de :
 - Deux (2) boutons poussoirs ; un (1) blanc et un (1) rouge.
 - Un (1) système de rappel lumineux et sonore.

- 2 Un (1) appareil donnant le signal « à terre » sonore et visuel placé sur un support devant le plateau de compétition, à cent (100) cm de l'arbitre Central. L'appareil doit dépasser le plateau / la scène d'au moins cinquante (50) cm.

- 3 Deux (2) panneaux ou plus de « lampes de décisions » équipés de trois (3) lampes blanches et trois (3) lampes rouges, montrant les décisions des Arbitres à l'athlète et au public : un (1) dans la salle de compétition et un (1) autre dans la salle d'échauffement.

- 4 Un boîtier de contrôle placé sur la table du jury avec trois (3) lampes blanches et trois (3) lampes rouges qui s'allument dès que les Arbitres donnent leur décision. Le boîtier est également équipé d'un dispositif qui permet d'appeler les Arbitres à la table du Jury.

3.3.6.12 Panneau de contrôle du Jury :

- 1 Cet appareil est équipé de cinq (5) lampes vertes et cinq (5) lampes rouges. Chaque membre du jury possède un boîtier avec un bouton blanc et un bouton rouge. Lorsque les membres du Jury appuient sur l'un des boutons, la lumière verte s'allume. Les décisions blanches ou rouges des Arbitres ne s'allument que lorsque tous les membres du Jury ont donné leur décision. Le panneau de contrôle du jury n'est pas programmé avec un délai de trois (3) secondes permettant de modifier sa décision.

3.3.6.14 Le chronomètre :

- 1 Un appareil précis, électronique ou numérique doit répondre aux caractéristiques suivantes :
 - Fonctionner de façon continue pendant au moins quinze (15) minutes.
 - Progression par seconde.
 - Émettre un signal sonore à quatre-vingt-dix (90), trente (30) et zéro (0) seconde.
- 2 Le temps écoulé doit s'afficher en trois (3) lieux distincts de l'aire de compétition :
 - La salle d'échauffement
 - Face au public
 - Face à l'athlète

6.4 Pesée :

- 1 La pesée se fait dans un local équipé de la façon suivante :
 - Une bascule officielle; située dans un local à l'accès contrôlé.
 - Liste des athlètes affichée à l'entrée de la salle de pesée.
 - Liste de pesée
 - Cartes d'athlètes
 - Laissez passer pour les Officiels d'Équipes
 - Papeterie / fournitures
 - Numéros d'athlètes et épingles de sécurité
 - Une quantité suffisante de tables et de chaises pour le Secrétariat de la Pesée
 - Autocollants numérotés pour les Officiels d'Équipes (facultatif).
 - Laissez passer d'Athlètes, si nécessaire.
 - Bac pour entreposer les accréditations des Athlètes en vue du contrôle anti dopage, si nécessaire.
- 2 Le Secrétariat de la Pesée est composé :
 - Du (des) Secrétaire(s) de la Compétition
 - Des Arbitres de service
 - De l'Assistant du (des) Secrétaire(s) de Compétition
 - Du (des) Officiel(s) désigné(s) pour la pesée
 - De l'Assistant du (des) Officiel(s)
- 3 Chaque athlète doit être pesé par deux Arbitres. Ils doivent être du même sexe que l'athlète.
- 4 Les deux Arbitres contrôlent le poids de corps de l'athlète et le transmettent au Secrétaire de la Compétition au moyen d'une note manuscrite ou d'une impression électronique. Le Secrétaire de Compétition enregistre le poids de corps sur la Carte d'Athlète et la liste de pesée.
- 5 Un Officiel d'Équipe autorisé peut accompagner l'athlète à la pesée. Si l'Officiel d'Équipe n'est pas du même sexe que l'athlète il devra attendre hors du local ou se trouve la bascule officielle.
- 6 Le poids de corps de l'athlète doit être reporté par écrit tel qu'il a été relevé ou imprimé.
- 7 Les athlètes sont appelés un par un à la pesée dans l'ordre du tirage au sort. Les athlètes absents à leur tour seront pesés à la fin de la série.
- 8 Quand plusieurs catégories forment un groupe, la pesée se fait catégorie par catégorie, les catégories les plus légères avant les plus lourdes.

- 9 Les Athlètes doivent fournir la preuve de leur identité en présentant leur passeport ou carte d'identité au Secrétaire de Compétition qui doit aussi vérifier la nationalité.

Aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse, la carte d'accréditation du CIO ou COJO est suffisante comme preuve de nationalité. Il n'est pas demandé aux athlètes d'apporter leur passeport ou carte d'identité à la pesée.

Pour tous les autres Jeux multisports, le Directeur de Compétition et le Délégué Technique – s'il est désigné – devra déterminer les modalités de la preuve de l'identité. Les athlètes et Officiels d'Équipes en seront dument informé(e)s dans le règlement de la Manifestation et/ou lors de la réunion de vérification des formulaires d'inscription finale.

- 10 Les Athlètes sont pesé(e)s soit nu(e)s soit en sous-vêtements (ne sont pas considérés comme sous-vêtements : le maillot, le collant, le short et le T-shirt). Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures ou chaussettes ou autres articles à la pesée.
- 11 Les Athlètes muni(e)s de prothèse(s) sont pesé(e)s avec la (les) prothèse(s). Le poids de l'athlète avec la prothèse est considéré comme le poids de corps de l'athlète.
- 12 A la pesée, les Athlètes peuvent porter des bijoux, des accessoires dans les cheveux, et toute coiffure religieuse. Ils ne peuvent pas porter de montre.
- 13 La salle de pesée doit offrir toutes les conditions d'hygiène. Des produits désinfectants et antiseptiques ainsi que des chiffons doivent être disponibles, en cas de besoin, pour nettoyer la bascule.
- 14 Un(e) athlète « au poids » dans sa catégorie n'est pesé(e) qu'une seule fois. Un(e) athlète qui n'est pas « au poids » peut se peser autant de fois que nécessaire pour « faire » le poids et n'est plus obligé(e) de suivre l'ordre du tirage au sort.
- 15 Un(e) athlète qui ne parvient pas à « faire » le poids dans la catégorie ou il (elle) est engagé(e) pendant la durée de la pesée est exclu(e) de la compétition. Il (elle) conserve les avantages de l'accréditation (entraînement, transports, activités diverses ...).
- 16 Pendant la pesée, l'Officiel de l'Equipe ou l'athlète doit signer la Carte d'Athlète pour confirmer le poids de corps enregistré de l'athlète, et pour valider les barres de départ à l'arraché et l'épaulé-jeté selon le point 6.6.5.
- Toute modification ultérieure des barres déclarées est considérée comme faisant partie des deux changements autorisés.
- 17 A l'issue de la pesée, toutes les informations sont diffusées.
- 18 Une fois l'athlète au poids dans sa catégorie, les laissez-passer pour l'échauffement sont distribués aux Officiels d'Equipe. Seuls les Officiels d'Equipes munis de laissez-passer sont autorisés à accéder à l'échauffement.

Sont attribués pour chaque groupe :

- Pour un(e) (1) athlète : trois (3) laissez-passer
- Pour deux (2) athlètes : quatre (4) laissez-passer
- Athlète supplémentaire (compétitions combinées) : deux (2) laissez-passer.

- 19 Au besoin, le Secrétaire de compétition supervise la collecte des accréditations et la distribution de laissez-passer pour les besoins du contrôle anti dopage.
- 20 A l'issue de la pesée, l'athlète se voit attribuer un numéro de départ. L'athlète ayant le plus petit numéro de tirage au sort reçoit le numéro 1, et ainsi de suite. Lorsqu'il y a plusieurs catégories en présence, l'attribution se fait dans chaque catégorie, en commençant par la plus légère.

Les autocollants correspondent aux numéros des athlètes et sont distribués à l'échauffement trente (30) minutes avant le début de la compétition.

Les numéros d'athlètes sont maintenus avec des épingles sur la tenue de l'athlète. Son placement sur le côté de la cuisse ou la hanche dépend de l'aménagement du site et du placement de la table pour la gestion de la compétition.

Des autocollants peuvent aussi être remis aux Officiels d'Equipes pour faciliter la tâche du *Chief Marshal*.

Les numéros d'athlètes correspondent aussi aux numéros des plateaux d'échauffement. S'il y a plus d'athlètes que de plateaux d'échauffement, les Officiels d'Equipes et Officiels Techniques rechercheront une solution appropriée. S'il n'y a pas de solution possible, le Directeur de Compétition en collaboration avec le Président du Jury déterminera l'affectation des plateaux.

6.4 La Présentation :

- 1 Si un athlète est absent à la présentation, il devra s'en expliquer au Président du Jury qui, en relation avec le Directeur de Compétition, décidera d'un avertissement approprié – ou une autre mesure.
- 2 Après la présentation des athlètes, les Officiels Techniques sont présentés dans l'ordre suivant :
- L'Arbitre Central
 - Les Arbitres Latéraux
 - L'Arbitre de réserve
 - Le *Chief Marshal*
 - Le(s) Chronomètreur(s)
 - Le(s) Contrôleur(s) Technique(s)
 - Le(s) Médecin(s) de service
 - Le Jury
- 3 Si un Officiel Technique est absent à la présentation, il devra s'en expliquer au Président du Jury qui, en relation avec le Président de l'IWF, décidera d'un avertissement approprié – ou une autre mesure.
- 4 Tous les Officiels Techniques sont présentés sur le plateau / scène de compétition, sauf le Jury. A la fin de la présentation des Officiels Techniques, les membres du Jury sont présentés à la table du Jury, le Président en premier, les autres membres dans l'ordre de la feuille de match.
- 5 Tous les Officiels Techniques doivent porter la veste IWF et enlever leur carte d'accréditation pour la présentation, sauf avis contraire du président du Jury.

7.5 Le jury :

Erreurs de chargement modifiant l'ordre d'appel :

- 1 La barre est chargée à un poids inférieur : en cas de réussite, l'athlète peut accepter (si c'est un multiple de 1kg) – ou refuser. En cas de refus, un essai supplémentaire est accordé avec le poids initialement demandé.
- 2 La barre est chargée à un poids qui n'est pas un multiple de 1 kg : en cas de réussite, l'athlète peut accepter la tentative qui sera validée à la fraction de 1 kg inférieure – ou refuser. En cas de refus, un essai supplémentaire est accordé avec le poids initialement demandé.
- 3 La barre est chargée à un poids supérieur : en cas de réussite, l'athlète peut accepter (si c'est un multiple de 1kg) – ou refuser. En cas d'échec - ou si ce n'est pas un multiple de 1 kg-, un essai supplémentaire est accordé avec le poids initialement demandé.

